



MAIRIE DE PUECHABON

**Conseil Municipal du 22 avril 2026
DELIBERATION**

Délibération n° 2026-23

L'an deux mil vingt-six et le 22 avril à 20h30, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée le 16 avril 2026.

Etaient présents : Monsieur Stéphane SIMON, Mme Martine JEANNIN, Mme Isatis GILLET, M. Florian RIERA, Mme Audrey GUIZARD, M. Denis CABANNES, M. Jacob LEGROS, Mme Isabelle BOURDOISEAU, M François LANTEAUME, Mme M. Gabriel WULVERYCK, Mme Nina CLAVEL, Gabrielle FERNANDEZ.

A donné procuration : M. Patrick VAUTIER à M. Stéphane SIMON, Mme Emira MONCOMBLE à Mme Isatis GILLET

Secrétaire : Mme Martine JEANNIN

OBJET :	Désignation d'un représentant auprès du syndicat mixte Hérault Energies
----------------	--

Conformément à l'article 9 ses statuts, le syndicat mixte Hérault Energies, renouvèle son Comité syndical à la suite des élections municipales.

A ce titre, le maire expose au conseil municipal les compétences transférées par la commune au Syndicat afin de pouvoir bénéficier dans ce domaine d'un meilleur service, à un coût plus intéressant pour les finances communal.

Le représentant communal auprès du syndicat a pour mission d'être un relai des préoccupations de la commune et de rendre compte auprès de celle-ci des actions syndicales sur l'ensemble de son territoire.

En vertu des statuts, modifiés en octobre dernier, le représentant est également électeur au sein du collège des communes de moins de 40.000 habitants, pour procéder à l'élection des 17 délégués correspondants.

Le conseil municipal est informé que cette élection se tiendra début du mois de juin pour permettre l'installation du nouveau comité syndical en amont de l'assemblée générale du 24 juin prochain, à laquelle le représentant communal sera invité.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment son article l5212-16 ;

Vu l'article 9 et suivant des statuts d'HERAULT ENERGIES,

Vu la délibération du conseil municipal demandant l'adhésion des la commune au Syndicat mixte,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire Stéphane SIMON,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De désigner M. RIERA Florian comme représentant de la commune auprès d'hérault Energies

M. RIERA Florian sera électeur pour désigner les délégués représentants les communes de moins de 40 000 habitants au sein du comité syndical.

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désignation.

Fait et délibéré à PUECHABON,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Stéphane SIMON



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Certifié exécutoire compte tenu de la date :

- d'envoi dématérialisé en Préfecture le :

- d'affichage le :

Nomenclature : 7.1.1